

COMMUNE  
DE POINTE-NOIRE

DATE DE CONVOCATION

04 mars 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 24

PROCURATION : 2

VOTANTS : 26

QUESTION N°01

DELIBERATION PORTANT SUR  
LE DEBAT ORIENTATIONS  
BUDGETAIRES 2016

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.

LE MAIRE



Christian JEAN-CHARLES

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Préfet.*



DGSL6\_00457

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 mars 2016**

L'an deux mil seize, le mercredi 16 du mois de mars, à 16 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur **Christian JEAN-CHARLES** Maire de la Commune.

**ETAIENT PRESENTS :** JEAN-CHARLES Christian Maire, SEREMES Constance 1<sup>er</sup> Adjt, , NEREE Audrey 3<sup>ème</sup> Adjt, REMY Fred 4<sup>ème</sup> Adjt, GARNIER José 6<sup>ème</sup> Adjt, ALIANE épouse SALIBUR Annette 7<sup>ème</sup> Adjt, , RANCE Elie, BARTHELEMY Henri, BRUDEY épouse ZEPHARREN Armande, GUILLAUME Camille, PAGESY Jean-Pierre, , SELLIN Ariane, SEREMES-DAMAL Alain, PANDOLF Henri, CARENE Patrick, PHILOGENE Lydie, DRACON Patricia, JELAINE Myriam, SILENE Christiane, CARENE épouse ABON Juliette, ELISABETH Camille, DE LA REBERDIERE épouse RAMILLON Nicole, KAMOISE Albert, JACOB Marie-Noëlle

**ETAIENT ABSENTS :** VAIRAC Charles 2<sup>ème</sup> Adjt, PRADEL épouse CHRISTOPHE Annick 5<sup>ème</sup> Adjt, ANGOLE Martin 8<sup>ème</sup> Adjt, MORANDAIS Jeannille et BIABIANY Onif.

**PROCURATION :** VAIRAC Charles à GARNIER José, PRADEL épouse CHRISTOPHE Annick à BRUDEY épouse ZEPHARREN Armande.

**ASSISTAIENT A LA REUNION :**

PRADEL Frantz Directeur Général des Services, GARNIER Arnaud Directeur Financier, BELAIR Hector Chef de la Police Municipal, JUDITH Marie-Thérèse Responsable de la Bibliothèque Municipale, MONGORIN Quetty Secrétariat de la Direction Générale.

Madame NEREE Audrey a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

## PREMIERE QUESTION

### DELIBERATION PORTANT SUR LE DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016

Monsieur le Maire explique que dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat doit avoir lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédent l'examen de celui-ci.

Il présente ensuite un rapport de synthèse à l'assemblée, qui reprend les principales orientations qui seront dégagées dans l'élaboration du budget 2016.

Il rappelle que le document complet a été envoyé à tous les membres du conseil municipal avec la convocation.

Le conseil municipal

Où l'exposé de monsieur le maire et après en avoir débattu

Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article 2312-1 du CGT

Après en avoir délibéré

#### **CONSTATE**

- 1) Que le débat d'orientation budgétaire pour l'année 2016 a eu lieu lors de la séance du conseil du 16 mars 2016.
- 2) Que le texte complet du rapport demeure annexé à la présente délibération.
- 3) Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire et au Directeur général des Services, pour l'application de la présente délibération.

**POUR EXPEDITION CONFORME**

**LE MAIRE**



**Christian JEAN-CHARLES**

COMMUNE  
DE POINTE-NOIRE



DG 16-00456

DATE DE CONVOCATION

04 mars 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 24

PROCURATION : 2

VOTANTS : 26

QUESTION N°02

DELIBERATION PORTANT SUR  
LES RESTES A REALISER EN  
2015 EN SECTION  
D'INVESTISSEMENT

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.

LE MAIRE



Christian JEAN-CHARLES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Préfet.

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 mars 2016**

L'an deux mil seize, le mercredi 16 du mois de mars, à 16 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur **Christian JEAN-CHARLES** Maire de la Commune.

**ETAIENT PRESENTS** : JEAN-CHARLES Christian Maire, SEREMES Constance 1<sup>er</sup> Adjt, , NEREE Audrey 3<sup>ème</sup> Adjt, REMY Fred 4<sup>ème</sup> Adjt, GARNIER José 6<sup>ème</sup> Adjt, ALIANE épouse SALIBUR Annette 7<sup>ème</sup> Adjt, , RANCE Elie, BARTHELEMY Henri, BRUDEY épouse ZEPHARREN Armande, GUILLAUME Camille, PAGESY Jean-Pierre, , SELLIN Ariane, SEREMES-DAMAL Alain, PANDOLF Henri, CARENE Patrick, PHILOGENE Lydie, DRACON Patricia, JELAINE Myriam, SILENE Christiane, CARENE épouse ABON Juliette, ELISABETH Camille, DE LA REBERDIERE épouse RAMILLON Nicole, KAMOISE Albert, JACOB Marie-Noëlle

**ETAIENT ABSENTS** : VAIRAC Charles 2<sup>ème</sup> Adjt, PRADEL épouse CHRISTOPHE Annick 5<sup>ème</sup> Adjt, ANGOLE Martin 8<sup>ème</sup> Adjt, MORANDAIS Jeannille et BIABIANY Onif

**PROCURATION** : VAIRAC Charles à GARNIER José, PRADEL épouse CHRISTOPHE Annick à BRUDEY épouse ZEPHARREN Armande.

**ASSISTAIENT A LA REUNION :**

PRADEL Frantz Directeur Général des Services, GARNIER Arnaud Directeur Financier, BELAIR Hector Chef de la Police Municipal, JUDITH Marie-Thérèse Responsable de la Bibliothèque Municipale, MONGORIN Quetty Secrétariat de la Direction Générale.

Madame NEREE Audrey a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

## DEUXIEME QUESTION

### **DELIBERATION PORTANT SUR LES RESTES A REALISER EN 2015 EN SECTION D'INVESTISSEMENT**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la clôture du budget d'investissement 2015 intervient le 31 décembre 2015, il convient pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées et la perception des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre, d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2016.

Le montant des dépenses d'investissement du budget principal à reporter ressort à  
2 723 596.18 euros

Le montant des recettes d'investissement du budget principal à reporter ressort à  
2 177 572.50 euros

Il est proposé au conseil d'adopter les états de dépenses et de recettes restant à réaliser, tels qu'annexés à la présente délibération.

Le conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales

Où les explications de monsieur le maire, ayant débattu et après en avoir délibéré

#### **DECIDE**

A la majorité des membres présents (5 abstentions : Juliette ABON, Camille ELISABETH, Nicole RAMILLON, Albert KAMOISE, Marie-Noëlle JACOB).

- 1) D'adopter les restes à réaliser de la section d'investissement tant en dépenses, qu'en recettes tels que présentés en annexe.
- 2) De reporter ces restes au budget primitif 2016
- 3) Le Maire, le Directeur Général des Services et madame le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

**POUR EXPEDITION CONFORME**



**Christian JEAN-CHARLES**

COMMUNE  
DE POINTE-NOIRE



DG 516-00457

DATE DE CONVOCATION

04 mars 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 24

PROCURATION : 2

VOTANTS : 26

QUESTION N°03

SUBVENTION AU CENTRE  
COMMUNAL D'ACTION  
SOCIALE ET LA CAISSE DES  
ECOLIS

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.

LE MAIRE

Christian, JEAN-CHARLES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Préfet.

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 mars 2016**

L'an deux mil seize, le mercredi 16 du mois de mars, à 16 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur **Christian JEAN-CHARLES** Maire de la Commune.

Adjt, , NEREE Audrey 3<sup>ème</sup> Adjt, REMY Fred 4<sup>ème</sup> Adjt, GARNIER José 6<sup>ème</sup> Adjt, ALIANE épouse SALIBUR Annette 7<sup>ème</sup> Adjt, , RANCE Elie , BARTHELEMY Henri , BRUDEY épouse ZEPHARREN Armande, GUILLAUME Camille, PAGESY Jean-Pierre, , SELLIN Ariane, SEREMES-DAMAL Alain, PANDOLF Henri, CARENE Patrick, PHILOGENE Lydie, DRACON Patricia, JELAINE Myriam, SILENE Christiane, CARENE épouse ABON Juliette , ELISABETH Camille, DE LA REBERDIERE épouse RAMILLON Nicole, KAMOISE Albert, JACOB Marie-Noëlle

**ETAIENT ABSENTS :** VAIRAC Charles 2<sup>ème</sup> Adjt, PRADEL épouse CHRISTOPHE Annick 5<sup>ème</sup> Adjt, ANGOLE Martin 8<sup>ème</sup> Adjt, MORANDAIS Jeannille et BIABIANY Onif.

**PROCURATION :** VAIRAC Charles à GARNIER José, PRADEL épouse CHRISTOPHE Annick à BRUDEY épouse ZEPHARREN Armande.

**ASSISTAIENT A LA REUNION :**

PRADEL Frantz Directeur Général des Services, GARNIER Arnaud Directeur Financier, BELAIR Hector Chef de la Police Municipal, JUDITH Marie-Thérèse Responsable de la Bibliothèque Municipale, MONGORIN Quetty Secrétariat de la Direction Générale.

Madame NEREE Audrey a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

## TROISIEME QUESTION

### SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET A LA CAISSE DES ECOLES

Monsieur le Maire rappelle au conseil le rôle important que joue le Centre Communal d'Action Sociale et la Caisse Des Ecoles sur le territoire.

Il signale que pour assurer leur mission, les deux établissements publics reçoivent de la commune une bonne part de leurs moyens financiers.

Il convient donc pour le présent exercice budgétaire de statuer sur la participation communale allouée :

Il est proposé d'attribuer à :

- ✓ Caisse Des Ecoles : 584 000.00 euros
- ✓ CCAS : 125 000.00 euros

Il invite l'assemblée à délibérer.

Le conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré

#### **DECIDE**

A l'unanimité des membres présents

1) D'accorder au titre de l'exercice 2016 la subvention de fonctionnement comme suit :

- ✓ Caisse Des Ecoles : 584 000.00 euros
- ✓ CCAS : 125 000.00 euros

2) Le Maire, le Directeur Général des Services et le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

**POUR EXPEDITION CONFORME**



**LE MAIRE**

**Christian JEAN-CHARLES**

COMMUNE  
DE POINTE-NOIRE



DC516\_00458

DATE DE CONVOCATION

04 mars 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 24

PROCURATION: 2

VOTANTS : 26

QUESTION N°04

**DELIBERATION AUTORISANT  
L'ENCAISSEMENT DES  
SURTAXES COLLECTEES SUR  
L'EAU POTABLE (EP) ET L'EAU  
USEE (EU)**

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.

LE MAIRE



Christian JEAN-CHARLES

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Préfet.*

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 mars 2016**

L'an deux mil seize, le mercredi 16 du mois de mars, à 16 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur **Christian JEAN-CHARLES** Maire de la Commune.

Adjt, , NEREE Audrey 3<sup>ème</sup> Adjt, REMY Fred 4<sup>ème</sup> Adjt, GARNIER José 6<sup>ème</sup> Adjt, ALIANE épouse SALIBUR Annette 7<sup>ème</sup> Adjt, , RANCE Elie, BARTHELEMY Henri, BRUDEY épouse ZEPHARREN Armande, GUILLAUME Camille, PAGESY Jean-Pierre, , SELLIN Ariane, SEREMES-DAMAL Alain, PANDOLF Henri, CARENE Patrick, PHILOGENE Lydie, DRACON Patricia, JELAINE Myriam, SILENE Christiane, CARENE épouse ABON Juliette, ELISABETH Camille, DE LA REBERDIERE épouse RAMILLON Nicole, KAMOISE Albert, JACOB Marie-Noëlle

**ETAIENT ABSENTS :** VAIRAC Charles 2<sup>ème</sup> Adjt, PRADEL épouse CHRISTOPHE Annick 5<sup>ème</sup> Adjt, ANGOLE Martin 8<sup>ème</sup> Adjt, MORANDAIS Jeannille et BIABIANY Onif.

**PROCURATION :** VAIRAC Charles à GARNIER José, PRADEL épouse CHRISTOPHE Annick à BRUDEY épouse ZEPHARREN Armande.

**ASSISTAIENT A LA REUNION :**

PRADEL Frantz Directeur Général des Services, GARNIER Arnaud Directeur Financier, BELAIR Hector Chef de la Police Municipal, JUDITH Marie-Thérèse Responsable de la Bibliothèque Municipale, MONGORIN Quetty Secréariat de la Direction Générale.

Madame NEREE Audrey a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

## QUATRIEME QUESTION

### DELIBERATION AUTORISANT L'ENCAISSEMENT DES SURTAXES COLLECTEES SUR L'EAU POTABLE (EP) ET L'EAU USEE (EU)

Monsieur le maire informe le conseil,

L'arrêté préfectoral n°2014-143 SG/DICTAJ/BRA en date du 28 mars 2014 a mis fin à l'exercice des compétences du Syndicat Intercommunal du Sud de la Côte Sous le Vent (SISCSV), regroupant les communes de Vieux-Habitants, Bouillante et Pointe-Noire.

Parallèlement, l'extension du périmètre de la Communauté d'Agglomération du Sud Basse-Terre intègre désormais les communes de Vieux-Habitants et Bouillante. Ainsi, et en vertu des dispositions de l'article L5216-7 du CGCT, les communes de Bouillante et de Vieux-Habitants sont retirées de plein droit du syndicat du fait de leur adhésion à la Communauté du Grand Sud Caraïbes (ex CASBT) compétente notamment en eau et assainissement.

S'agissant de la commune de Pointe-Noire, elle en fait son affaire dans le cadre de la prise de compétence « eau et assainissement » par la CANBT dont elle est membre. Les modalités sont en cours.

A l'occasion de cette fin d'exercice des compétences du SISCSV, il a été acté la répartition de l'actif et du passif selon les modalités prévues à l'article L5211-25-1 du CGCT. Pour ce faire, une méthodologie a été retenue par le comité syndical dans sa séance du 3 mars 2015 et validée par l'ensemble des assemblées délibérantes des communes membres.

A cette occasion, il a été acté par le comité syndical que les communes de Bouillante et de Vieux-Habitants transfèrent à la communauté Grand Sud Caraïbes leur part d'actif et passif.

S'agissant de la commune de Pointe-Noire, elle s'oriente vers la CANBT pour la suite et singulièrement le transfert des compétences. Néanmoins, le délégataire, la Compagnie Guadeloupéenne de Services Publics (CGSP) dans le cadre d'un contrat d'affermage signé à l'origine avec le SISCSV a assuré la gestion et l'exploitation des réseaux et du service associé durant la période de liquidation, en l'occurrence 2014 et 2015.

Dès lors et compte tenu de la dissolution du SISCSV, la commune de Pointe-Noire se substitue de fait durant cette période transitoire.

Aussi, les diverses taxes collectées durant cette période sont versées à la commune de Pointe Noire.

A ce jour les versements reçus de la CGSP sont présentés comme suit ;



**SURTAXES VERSEES PAR CGSP**

Désignations	Année 2014	Année 2015
Surtaxes EP semestre 1	97 943,07 €	0,00 €
Surtaxes EP semestre 2	68 411,63 €	0,00 €
FRS CNT PTE NOIRE EU 2015	0,00 €	4 000,00 €
FRS CNT PTE NOIRE EP 2015	0,00 €	8 333,33 €
<b>Sous Total</b>	<b>166 354,70 €</b>	<b>12 333,33 €</b>
<b>Total</b>	<b>178 688,03 €</b>	

Il convient donc à l'assemblée délibérante

- D'autoriser l'inscription de ces recettes (y compris le prévisionnel) au budget communal 2016 à l'article 7788 – Produits exceptionnels divers,
- D'autoriser le maire à procéder à l'encaissement, par l'émission des titres de recettes correspondants, des taxes collectées par la CGSP pour son compte durant les années 2014 et 2015,
- De donner tous pouvoirs à Mr le maire pour les applications pratiques de la présente délibération

Le conseil municipal,

Oui les explications de M. le maire et après avoir délibéré

DECIDE

A la majorité des membres présents (5 abstentions : Juliette ABON, Camille ELISABETH, Nicole RAMILLON, Albert KAMOISE, Marie-Noëlle JACOB).

1. D'autoriser l'inscription de ces recettes (y compris le prévisionnel) au budget communal 2016 à l'article 7788 – Produits exceptionnels divers,
2. D'autoriser le maire à procéder à l'encaissement, par l'émission des titres de recettes correspondants, des taxes collectées par la CGSP pour son compte durant les années 2014 et 2015,
3. De donner tous pouvoirs à Mr le maire pour les applications pratiques de la présente délibération
4. Mr le maire, le Directeur Général des Services, et le Comptable Public sont chacun chargés en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération

**POUR EXPEDITION CONFORME**


**LE MAIRE**  
  
**Christian JEAN-CHARLES**